



MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le douze septembre deux mille vingt-trois à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoir : 1

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal, PISSY Peggy, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, GIRAUD Arnaud, CHAIGNEAU Patrick,

Excusé : M. DURAND Sébastien (pouvoir à MME MISBERT Christelle), Absents

: MME GONORD Audrey, M. RULLIER David.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Peggy PISSY est désignée secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 13 JUIN ET 11 JUILLET 2023

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent les procès-verbaux des conseils municipaux du 13 juin et du 11 juillet 2023.

3 – ADHÉSION AU NOUVEAU CONTRAT « ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024 / 2027 » DU CDG 79

Monsieur le maire informe les élus que dans le cadre du nouveau contrat « assurance des risques statutaires 2024-2027 », suite à la consultation organisée par le centre de gestion des Deux-Sèvres, le candidat retenu est : CNP Assurances et le courtier Relyens. Les garanties ayant été modifiées, Madame Chantal BRILLAUD est chargée de collecter les informations complémentaires.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.

4 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERTAD

44/2023

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir adhérer à une Société Publique Locale (SPL) et supprimer un budget analyses qui n'existe plus, le SERTAD (syndicat de distribution d'eau potable) a du modifier ses statuts qui ont été approuvés par le conseil syndical le 20 juin dernier et qui doivent être validés par toutes les communes adhérentes.

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité, les nouveaux statuts du SERTAD tels que présentés.

5 – DÉLIBÉRATION SUR LE REMBOURSEMENT DE LA GARDERIE

45/2023

Monsieur le maire signale que lors du pointage de la garderie du matin pour le mois de juin 2023, une erreur a été commise. Les séances de garderie du matin uniquement pour le mois de juin ont été facturées deux fois. Une fois avec la période du 24 avril au 2 juin 2023 et une autre fois avec la période du 5 juin au 7 juillet 2023. 56 foyers comprenant 74 enfants sont concernés.

Aussi, afin de corriger cette erreur, le conseil municipal décide de proposer aux familles les modalités de remboursement suivantes :

- Un enfant au moins est toujours scolarisé à l'école Pierre Moinot de Fressines, le nombre de séances de garderie trop perçues sera déduit de la prochaine facturation de garderie.
- S'il n'y a plus d'enfant scolarisé à l'école Pierre Moinot de Fressines, le montant trop perçu sera remboursé après transmission du RIB par les familles. Chaque foyer concerné sera avisé par courrier postal.

6 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE CIAF (COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER)

46/2023

Après avoir entendu Monsieur le maire exposer les différentes phases de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier sur les communes de Fressines et Aigondigné, avec extension sur les communes de La Crèche, Sainte-Néomaye et Vouillé, portant sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les prescriptions particulières, les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la décision de poursuite d'une opération d'aménagement foncier sur un périmètre de 2 600 ha.

7 – RELANCE DU PROJET « CRÉATION D'UN NOUVEAU PMR EXTÉRIEUR » A LA SALLE DES FÊTES SUITE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

47/2023

La préfecture des Deux-Sèvres ayant accordé à la commune une subvention de 3 921,00 € pour le projet « création d'un sanitaire PMR extérieur de la salle des fêtes », dont le montant estimatif des travaux s'élève à 9 804,00 € HT, la commission voirie/bâtiment propose de relancer le dossier, par le dépôt du permis de construire et la demande de devis auprès des artisans et invite le conseil municipal à se positionner à ce sujet. Après délibération, les élus décident unanimement la poursuite de ce projet.

8 – RELANCE DU PROJET RUE DE LA THIBAUDERIE

48/2023

La préfecture des Deux-Sèvres a accordé à la commune en février 2022 une subvention de 108 633,00 € pour le projet « réhabilitation et extension d'un ancien bâtiment communal en commerce de proximité », dont le montant estimatif des travaux s'élève à 235 000,00 € HT + 19 583,33 € HT d'honoraire de l'architecte. Cette proposition est valable 2 ans et afin de ne pas perdre cette subvention, une prorogation d'un an a été évoquée avec Madame la Préfète en juin dernier.

Une partie des honoraires de l'architecte a déjà été payée (8 280,00 € TTC).

Pour limiter le montant des travaux, une partie peut être réalisée par la régie municipale.

La commission voirie/bâtiment propose de poursuivre le projet et invite le conseil municipal à se positionner à ce sujet.

Après délibération, les élus décident par 16 voix pour et 1 abstention, la poursuite de ce projet. Monsieur Décou est invité à reprendre contact avec l'architecte.

9 – SUCCESSION ROSSARD JACQUES : RUE DU LAVOIR, RÉGULARISATION ET ACQUISITION DE LA PARCELLE AI333 **49/2023**

Monsieur le maire informe les élus de la réception d'un courrier électronique du notaire Maître AIME Caroline, chargée de la succession de Monsieur ROSSARD Jacques, demandant la position de la commune face à la parcelle cadastrée AI 333, d'une superficie de 1a57ca, appartenant à Monsieur ROSSARD.

Une procédure d'alignement a été engagée par la commune il y a quelques années, avec accord du propriétaire. Une bande de terrain référencée AI 333, a été détachée, bornée par un géomètre et intégrée à la voirie communale mais la rétrocession par acte administratif ou notarié n'a jamais été faite. Une régularisation est donc nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir pour l'euro symbolique cette bande de terrain,
- décide de prendre en charge les frais de notaire concernant l'acte de cette acquisition, - autorise Monsieur le maire à signer l'acte d'acquisition.

10 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES **50/2023**

Suite à la réception de la délibération n°34, concernant le renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale, votée par le conseil municipal le 13 juin 2023, le contrôle de légalité de la Préfecture a signalé une anomalie quant à l'ordre des membres élus.

Il convient de respecter l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur GIRAUD Arnaud, élu membre titulaire est en 15^{ème} position sur le tableau et Madame MISBERT Christelle, élue membre suppléant est en 11^{ème} position.

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, désigne comme membres de la commission :

- conseiller municipal titulaire : MISBERT Christelle, suppléant : GIRAUD Arnaud

Par ailleurs, reste inchangée la liste des membres suivants :

- délégué de l'administration titulaire : CHAIGNEAU Michel, suppléante : SUIRE Annick - délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance : THOMAS Annick

11 – STAGIAIRISATION D'UN AGENT **51/2023**

Monsieur le maire rappelle le recrutement en CDD, de Madame LEVESQUE-RENAUD Charlène, à compter du 3 octobre 2022, pour assurer le remplacement au services techniques et à l'école après le départ de Madame GIRAULT Pascaline. Le contrat de travail de Madame LEVESQUE-RENAUD Charlène arrivant à son terme le 2 octobre 2023, Monsieur le maire propose au conseil municipal, la stagiairisation pour 1 an puis la titularisation.

Considérant le poste d'adjoint technique territorial créé le 27 août 2019 ;

Considérant les nécessités au sein des services techniques ;

Considérant que Madame LEVESQUE-RENAUD Charlène donne entière satisfaction sur le poste d'adjoint technique ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de nommer Madame LEVESQUE-RENAUD Charlène, adjoint technique territorial, stagiaire, à compter du 3 octobre 2023, à temps complet soit 35h hebdomadaires.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition de stagiairisation et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR IMPLANTATION DE COLONNES ENTERRÉES (ORDURES MÉNAGERES ET TRI)

52/2023

Monsieur le maire fait part aux élus de la possibilité d'implanter sur le territoire de la commune, en accord avec le service de collecte des déchets ménagers de la communauté de communes Mellois en Poitou, des conteneurs jaunes et noirs enterrés.

Les sites doivent pouvoir accueillir l'équivalent de 4 poubelles jaunes et 4 noires.

Deux sites, techniquement possibles, ont été répertoriés sur la commune : la salle des fêtes et le lotissement La Porte de la Galinière.

Le coût pour un site est de 30 000,00 € dont 49 % à la charge de la commune et 51% à la charge de la communauté de communes.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la candidature de la commune pour accepter de recevoir des colonnes enterrées sur les deux sites précités.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la candidature de la commune à ce dispositif de colonnes enterrées pour les sites de la salle des fêtes et du lotissement La Porte de la Galinière, à condition d'être consulté en amont sur le modèle choisi et en fonction du coût et souhaite développer ce principe pour les nouveaux lotissements si les conditions techniques le permettent.

13 – VALIDATION DE DEVIS

53/2023

M. DÉCOU présente :

Deux devis pour le changement de 23 menuiseries à l'école Pierre Moinot.

Pour ces travaux estimés à 34 055,32 € HT, la commune a obtenu une subvention DSIL de 17 000,00 € accordée par le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine.

Air menuiserie 31 720,40 € HT - Isoplaque 31 114,50 € HT

Deux devis pour le plafond de la classe 4, pour 110 dalles blanches 600/600

- Ets Lory 1 993,20 € HT - Point P 582,48 € HT

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les devis suivants :

- La proposition d'Air menuiserie pour 31 720,40 € HT à condition de respecter les délais de livraison fixés à deux fois deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël et de Février. La dépense a été inscrite au budget communal 2023. - La proposition de Point P d'un montant de 582,48 € HT

14 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie

Monsieur DÉCOU Christophe précise à l'assemblée que la demande de subvention DETR faite auprès de la Préfecture n'a pas reçue de suite favorable pour les travaux de réfection du pont de Rochetan d'un montant estimatif de 77 595,00 € HT.

Afin d'améliorer l'acoustique du cabinet médical, le médecin souhaite conserver l'ancienne porte et mettre la nouvelle en plus. Un devis d'environ 510,00 € a été demandé, mais non reçu ce soir en raison d'un problème de messagerie. Les élus acceptent la dépense pour l'installation de cette porte supplémentaire.

La commission voirie/bâtiments :

- ne donne pas suite à la proposition de la société Erco pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes.
- propose de changer le débroussilleur. Une somme de 38 000,00 € a été inscrite au budget 2023, les devis seront réactualisés par une nouvelle mise en concurrence.
- propose d'acheter une nouvelle débroussailleuse autoportée, pour un montant de 9 223,00 € TTC pour la version essence. Il est demandé de voir pour une version diesel.
- propose de réaliser des affichettes qui seront apposées sur les sites communaux afin de mettre en avant les travaux effectués par la régie municipale.

Commission information / communication

- Le forum des associations a eu lieu le 2 septembre dernier, peu d'associations communales étaient présentes
- Le tennis de table reprend son activité à la salle des fêtes ce soir après plusieurs années d'absence.
- Un concours 'raconte-moi ton arbre » est organisé par la région Nouvelle Aquitaine. Le dossier avec 2 à 5 photos est à déposer avant la fin octobre, la commune pourrait être candidate et présenter le cèdre. La directrice de l'école pourrait être contactée pour une photo avec des enfants autour du tronc du cèdre et une autre photo peut être prise avec des adultes à la circonférence des branches du cèdre.

Commission école

- Le dispositif argent de poche a intéressé 20 jeunes sur 50 éligibles, dont 19 ont participé à 75 demi-journées.
- Le conseil des jeunes s'est réuni le 30 août et a travaillé sur les points suivants :
 - o Un courrier de participation à l'action « Nettoyons la nature »
 - o La collecte de vêtements est repoussée
 - o La soirée jeu fin novembre est maintenue
 - o Le logo du conseil des jeunes sera présenté au conseil municipal
 - o La prochaine réunion est programmée au 15 novembre à 18h.
- Rentrée scolaire :

Deux nouveaux agents sont présents, Madame GUIGNARD Julie en CDD et Madame ALEXANDRE Maëva en contrat intérim via le centre de gestion de la fonction publique.

Le lundi 5 septembre la rentrée s'est faite avec 7 classes et le mercredi 7 septembre l'inspection académique annonçait l'ouverture d'une 8^{ème} classe, en réponse au critère national respectant le nombre de 24 élèves par classe.

Suite à cette ouverture de classe, la directrice de l'école a demandé à bénéficier d'un supplément de 400 € sur les crédits alloués aux dépenses de fournitures scolaires, ce qui est accepté par le conseil municipal.

- Les bacs de rétention de l'armoire réservée aux produits de ménage sont en place.
- Un lave-linge à l'école et le réfrigérateur de la garderie ne fonctionnent plus. Madame LEDOUX est mandatée pour remplacer ce matériel.

Commission Sécurité / Environnement

- 23 septembre : atelier alternative pesticide
- 30 septembre : action « Nettoyons la nature »
- 14 octobre : atelier composteur
- Prochaine réunion de la commission le 20 septembre, portant sur l'aménagement du cèdre.

CCAS

- Suite à la soirée information et sensibilisation de la violence au sein du couple du 5 juin dernier, des flyers ont été remis aux élus.
- Le repas des aînés est prévu le 7 octobre, à ce jour 55 aînés sont inscrits, les coupons retour des élus sont attendus.

- Le pique-nique de la table gagnante du repas des aînés de 2022 est prévu demain mercredi 13 septembre. Un volontaire est le bienvenu suite à un désistement.

Fin de la séance : 23 h 10

Conseil municipal du 12 septembre 2023

NOM Prénom	Signature	Pouvoir, Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé, pouvoir à Mme Christelle MISBERT
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		Absente
CHAIGNEAU Patrick		